

## MARCHE PUBLIC DE SERVICES



# DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

### MAITRE DE L'OUVRAGE :



**COMMUNE DE GOUESNOU**  
1, Place des Fusillés  
29850 GOUESNOU  
Tel : 02 98 07 86 90  
[www.gouesnou.fr](http://www.gouesnou.fr)

**GESTION DU MARCHE :** Monsieur le responsable du pôle Travaux, Urbanisme, Environnement

**OBJET DU MARCHE :** Mission de Maitrise d'œuvre – Aménagement Entrée du Stade

## 2017-MS-08

### PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

#### MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

### REMISE DES OFFRES :

**Date limite de réception :** Vendredi 4 aout 2017

**Heure limite de réception :** 17 h 00

### Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

.....

**PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-**

**360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS :** Monsieur le Maire de Gouesnou

**ORDONNATEUR :** Monsieur le Maire de Gouesnou

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :** Monsieur le Trésorier Principal

## 1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

➤ la Commune de Gouesnou, 1 place des Fusillés, 29850 Gouesnou, dûment représentée par son Maire en exercice,

et

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M .....  
 Agissant en qualité de .....

☐ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale .....  
 .....

Adresse .....  
 .....

Numéro de téléphone ..... Télécopie .....

Numéro de SIRET ..... Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale .....  
 .....

Adresse .....  
 .....

Numéro de téléphone ..... Télécopie .....

Numéro de SIRET ..... Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M .....  
 Agissant en qualité de .....

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire

☐ Solidaire du groupement conjoint

☐ Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale .....  
 .....

Adresse .....  
 .....

Adresse électronique .....  
 .....

Numéro de téléphone ..... Télécopie .....

Numéro de SIRET ..... Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

**Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché,

- à exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le cahier des charges.
- à produire les pièces prévues si mon offre était retenue.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du stade municipal à proximité du Parc Municipal des sports et de loisirs du Crann à Gouesnou.

Le présent marché est une mission de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'infrastructures. Il fait l'objet d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2015 relatif aux marchés publics.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

### 2.2 Prestations attendues

La mission de maîtrise d'œuvre concerne toutes les prestations relatives à l'aménagement de l'entrée du stade municipal en accompagnement de travaux de construction d'un local polyvalent de mars à octobre 2018. La mission de construction du local polyvalent a été confiée à un groupement de maîtrise d'œuvre piloté par l'architecte Claire CORMIER en juin 2017.

Compte tenu du cout prévisionnel de travaux de construction du local polyvalent estimé à 640 000 € HT, l'opération globale de travaux doit est contenue dans une enveloppe totale de 760 000 € HT.

Le cout estimatif des travaux de réaménagement de l'entrée du stade est fixé à 120 000 € HT.

Le relevé topographique du secteur déjà réalisé sera fourni au titulaire du marché.

Le présent marché comporte les missions suivantes :

- Etudes d'avant-projet (AVP)
- Etudes de Projet (PRO)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

## 2.3 Dispositions Générales

Chaque candidat est libre de présenter son offre.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le candidat devra joindre une présentation générale de son entreprise précisant notamment les références pour des projets identiques réalisés dans d'autres communes.

### Equipe demandée

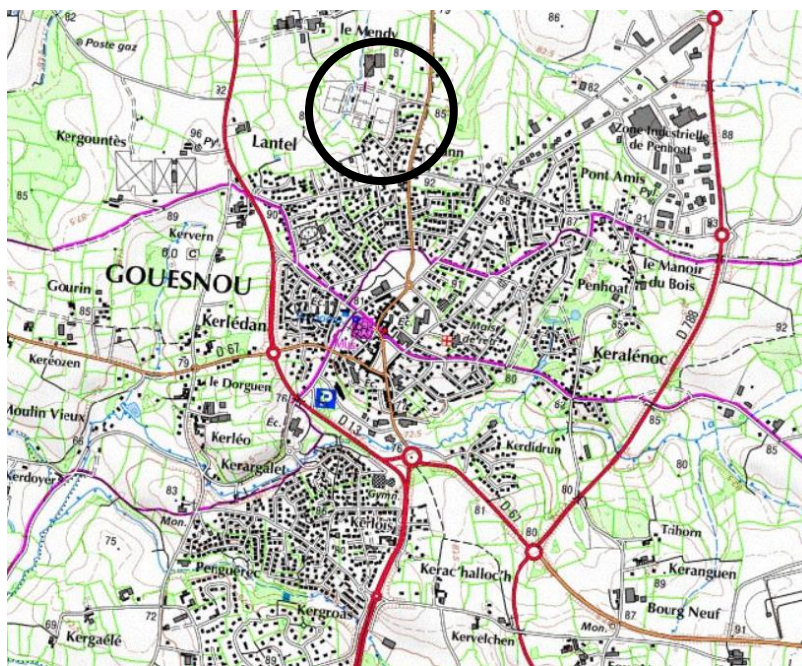
Cette étude sera confiée à une équipe comprenant les compétences en urbanisme et infrastructure VRD.

Le mandataire présentera selon les besoins une équipe plus complète, pluridisciplinaire adaptée (bureau d'études techniques, paysagiste, géomètre, économiste ...) et précisera clairement les missions qui leur seront confiées.

## 3 - CAHIER DES CHARGES

### 3.1 Objet et nature du marché

Le marché a pour objet l'aménagement de l'entrée du stade municipal à proximité du Parc Municipal des sports et de loisirs du Crann à Gouesnou.



L'assiette du projet constitué par les parcelles cadastrées AK 97 et AK111 s'inscrit en limite de voie existante bordée par la clôture du stade actuel, un bassin de rétention et une zone de stationnement du complexe sportif du Crann.

### 3.2 Contexte de l'étude

#### Parc Municipal des Sports et des Loisirs du Crann

La Ville de Gouesnou a un projet de création d'un Parc Municipal situé au Nord de la commune entre les RD 52 et RD 13.

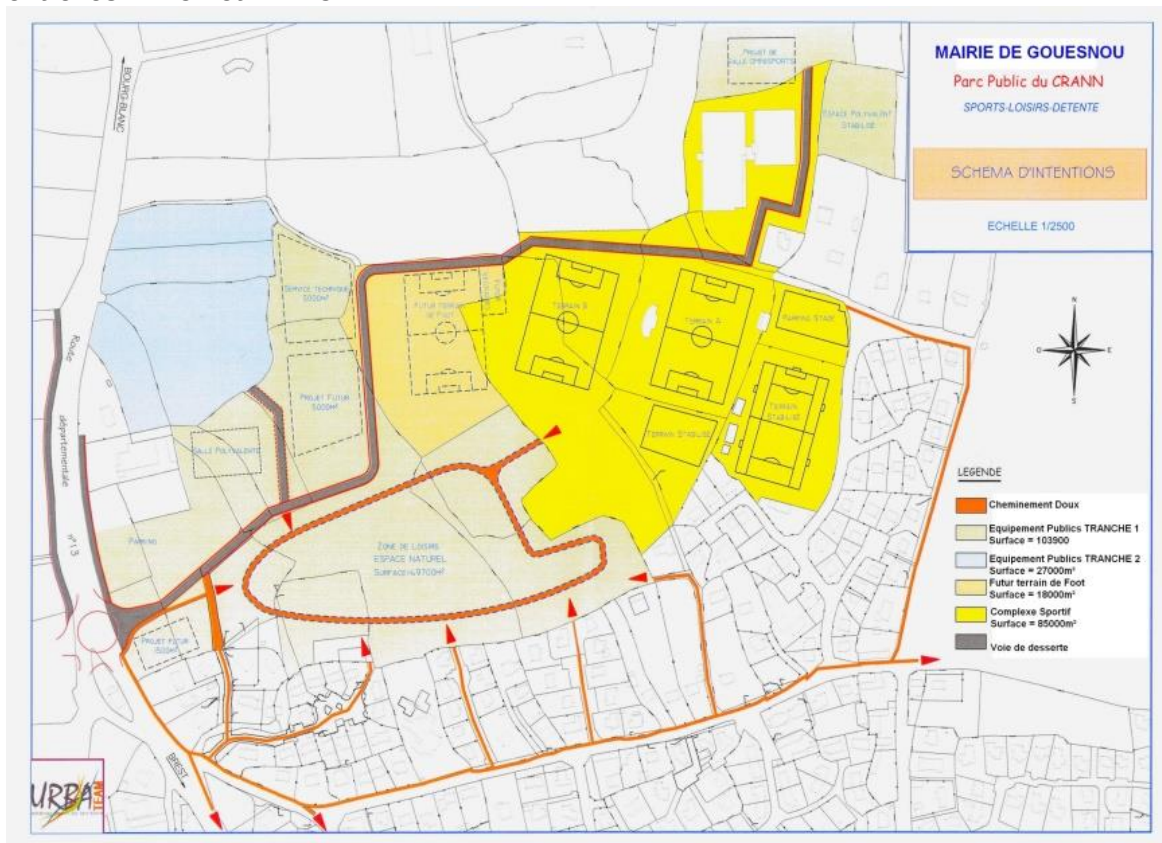


Schéma d'intention d'aménagement de secteur du Crann

Le schéma d'intentions est en cours d'actualisation mais comprend :

- un secteur Est dédié aux équipements sportifs (stade, salle multisport, boulodrome)
- un secteur Sud à vocation naturelle et promenade classé actuellement en zone humide
- un secteur Ouest dédié à de nouveaux équipements publics (salle polyvalente, bâtiments)

De nombreuses contraintes apparaissent sur ce secteur en zone naturelle :





Des travaux ont été réalisés en 2015 avec la création d'un nouveau terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme **(1)** ainsi qu'une zone de stationnement complémentaire **(2)** à proximité du boulodrome de 120 places.



De nouveaux besoins apparaissent :

- réorientation de l'entrée de la zone sportive plein air vers le nouveau terrain synthétique **(4)**
- création d'un nouveau local polyvalent Vestiaire – Club house pour les activités football et athlétisme **(3)**
- créer du stationnement au plus près des équipements
- améliorer les déplacements dans le complexe sportif actuel
- anticiper les infrastructures VRD pour l'extension du Parc Municipal

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur des équipements culturels et sportifs, la Ville de Gouesnou envisage de mener une opération de construction d'un équipement polyvalent **(3)** au stade du Crann en 2018 au droit de la tribune entre les 2 terrains de football pour une enveloppe prévisionnelle de 640k€ HT.

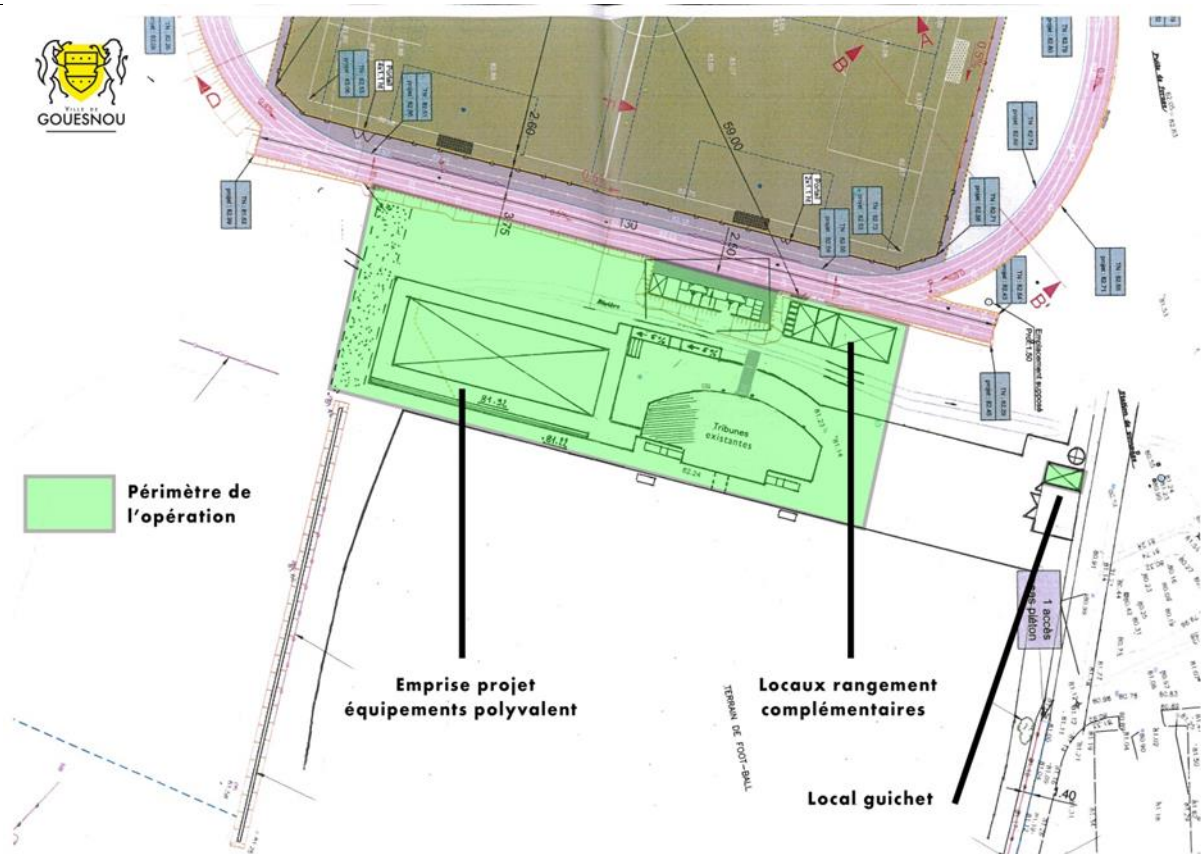
Cette opération nécessite d'aménager l'entrée du stade **(4)** en accompagnement des travaux de construction du local polyvalent de mars à octobre 2018.

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération de construction d'un équipement polyvalent au stade du Crann.

#### Construction d'un local polyvalent

La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local polyvalent a été confiée au groupement :

- ARCHITECTE MANDATAIRE : Claire CORMIER Architecte
- ECONOMISTE, OPC : F2B construction
- BET FLUIDES, ETUDE THERMIQUE, ENVIRONNEMENT : BET EXACT
- BET STRUCTURE : TECHNISTRUCTURE
- BET ACOUSTIQUE : ALHYANGE



Cet équipement sera construit au sud de la tribune, sur l'espace vert disponible entre le ruisseau et la main-courante du terrain d'honneur.

Il sera implanté de manière à créer, dans le prolongement de la tribune, un espace dédié à un public PMR, spectateur du terrain d'honneur. Les dimensions souhaitées de cet espace public dédié aux PMR est de 6mx 4m. Le niveau rez-de-chaussée sera à +0,70 en altimétrie en rapport au niveau de l'allée, point de référence du projet, et sera accessible par une rampe adaptée PMR.

Le projet s'inscrit dans une logique de distribution extérieure des locaux par un couloir ouvert sur l'extérieur et couvert par un débordement de toiture.

#### Extérieurs/Local rangement/VRD

Construction d'un nouvel espace de rangement à proximité de la piste d'athlétisme comprenant :

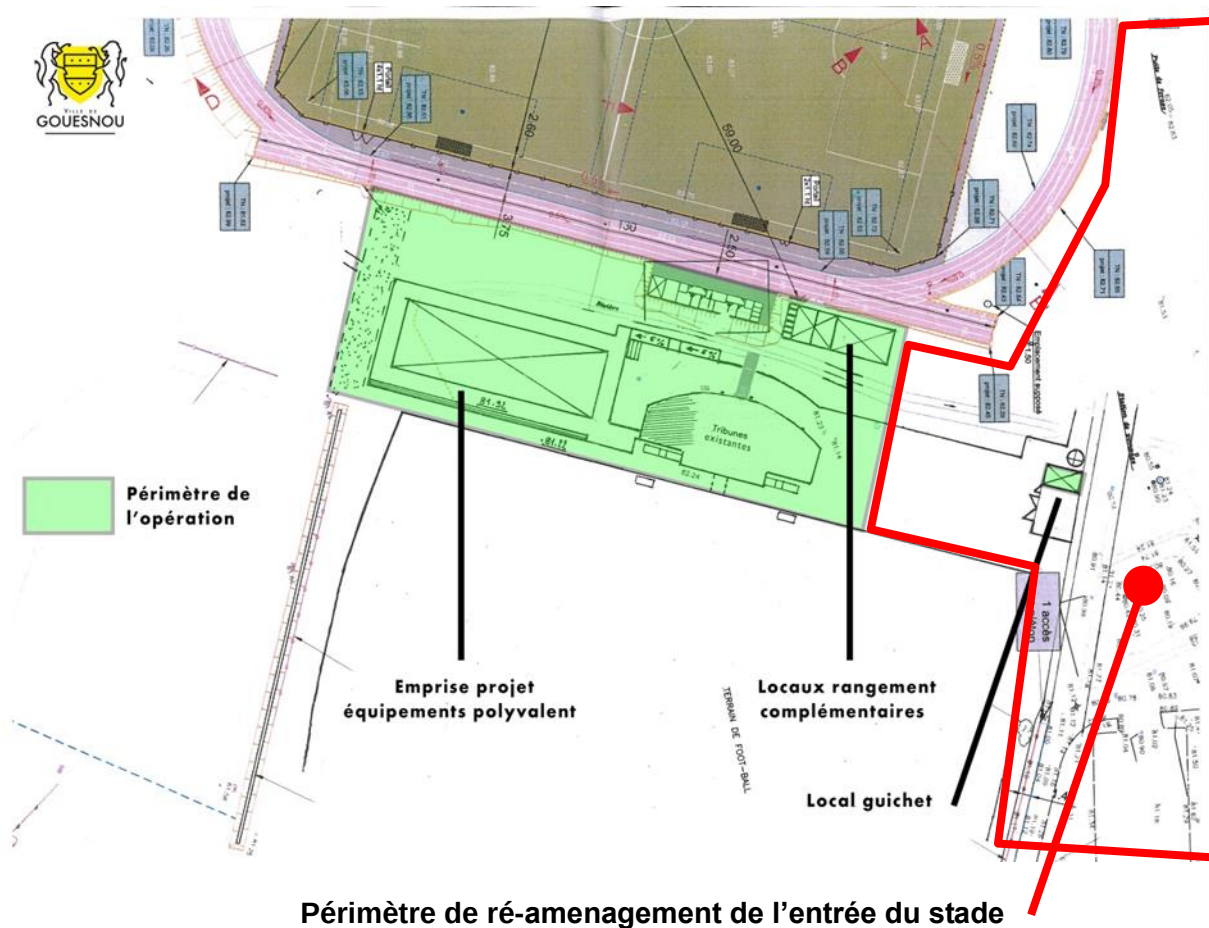
- Un espace de rangement matériel Football de 18 m<sup>2</sup>, clôt à vue ;
- Un espace de rangement matériel Blés d'or de 18 m<sup>2</sup>, clot à vue ;
- Six placards complémentaires pour stocker les sacs des sportifs 6 m<sup>2</sup> ;
- Un espace de stockage collectif de 60 m<sup>2</sup>, en cloison grillagée toutes faces.

Construction d'un local guichet, d'une surface de 20m<sup>2</sup>, situé à l'entrée du stade et permettant de gérer la billetterie. Un espace de rangement sera aménagé dans ce local pour stocker les jeux de maillots des différentes équipes.

Aménagement de l'accès aux équipements:

- Accès véhicules techniques/Voie pompier/Accès Public/Accès PMR/Parc à vélos ;
- Stationnements / Cheminement PMR jusqu'au nouvel équipement.

### 3.3 Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre



#### Mission 1 : Conception et coordination avec les aménagements extérieurs du local polyvalent (vert)

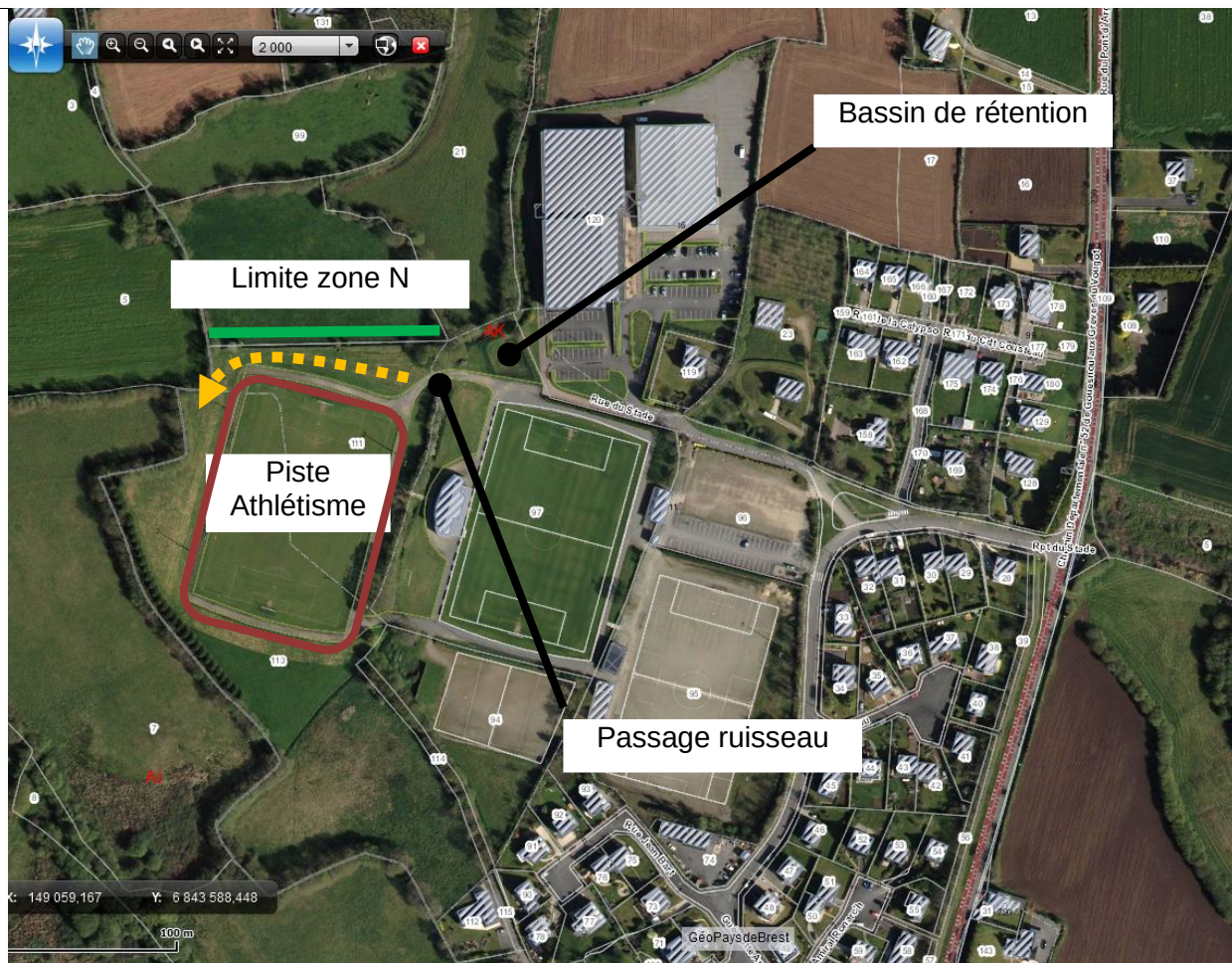
- Etablissement des avant-projets (AVP)
- Consultation des services et des concessionnaires concernés
- Prise en compte de l'amorce de la future voie du Parc Municipal
- Etude d'incidence sur le bassin de rétention existant
- Proposition de solution technique pour la traversée du ruisseau et tracé de voirie et trottoirs le long du terrain synthétique

L'aménagement doit prévoir la voirie et les amorces de réseaux nécessaires à la zone Nord et Ouest du terrain de football synthétique.

Des contraintes fortes existent avec :

- Un bassin de rétention existant au Nord
- La clôture du stade existante au Sud
- Une zone naturelle inconstructible au Nord
- Le passage du ruisseau
- Un espace contraint entre la piste d'athlétisme et la clôture
- L'obligation de permettre une zone de retournement
- L'anticipation de la future voie interne au Parc Municipal





### Mission 2 : Maîtrise d'œuvre

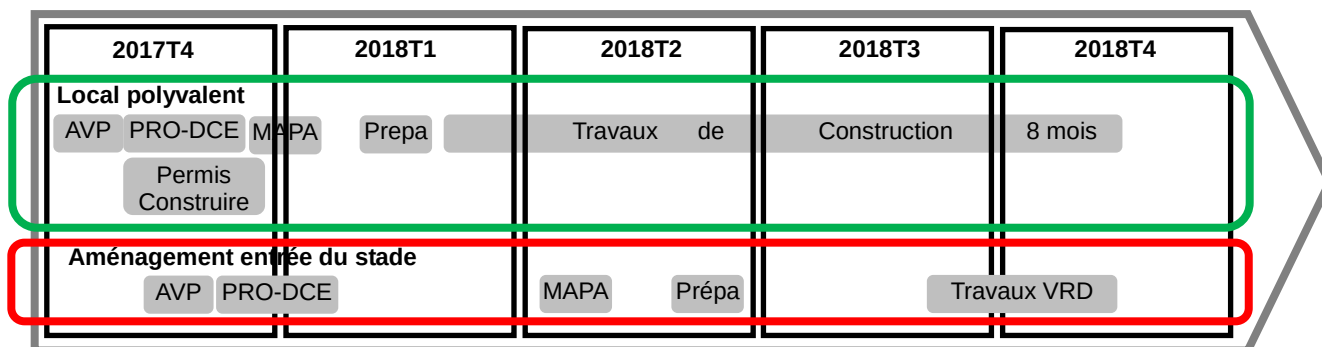
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Etude d'exécution ou examen de conformité du projet et visa des études d'exécution (VISA) faites par l'entrepreneur,
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie (AOR)

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'attachera à réaliser toutes les démarches et études nécessaires à la création d'un aménagement de voirie et de stationnement complémentaire au droit d'un stade de football, conformément à la législation en vigueur.

Des réunions de travail avec le maître d'ouvrage et les partenaires sont à prévoir. Les délais des phases d'étude et de la mission globale seront précisés dans l'offre.

### 3.4 Planning prévisionnel

Le planning général de l'opération est donné à titre indicatif mais doit permettre à la mission de maîtrise d'œuvre VRD d'accompagner la livraison du local polyvalent.



## 4 - PRIX / DELAIS

### 4.1 Délais

Le délai d'exécution de la prestation est de **18 MOIS** à compter de la notification du marché.

### 4.2 Prix de l'offre

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire :

| CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE  |                        |            |
|-----------------------------------|------------------------|------------|
| Eléments de mission               | Total sur honoraires % | Montant HT |
| AVP                               |                        |            |
| PRO                               |                        |            |
| ACT                               |                        |            |
| VISA                              |                        |            |
| DET                               |                        |            |
| AOR                               |                        |            |
| <b>PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</b> | <b>100,00%</b>         |            |

Montant HT : .....

Montant TVA : .....

Montant TTC : .....

Soit en lettres (montant TTC) : .....

## 5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

### 5.1 Avance

Sans objet

### 5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Gouesnou, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du <sup>(A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)</sup> :

|                         |                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------|
| Compte ouvert au nom de | .....                                          |
| Sous le numéro          | .....                                          |
| Codes                   | Banque : ..... Guichet : ..... Clé RIB : ..... |
| Banque                  | .....                                          |
| Agence de               | .....                                          |

### 5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

## 6 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées sur support papier ou dématérialisé.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

### 6.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement,
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales),

- Mémoire technique – Note méthodologique comportant
  - (maximum 4 pages) tout élément relatif au déroulement, à l'organisation de la mission, à la manière de l'appréhender, que le candidat jugera utile de communiquer au maître d'ouvrage à l'appui de son offre et démontrant la compréhension des différents objectifs poursuivis par la collectivité
  - le planning de la mission précisant le nombre de réunions avec la maîtrise d'ouvrage.
- Présentation générale de l'entreprise ou de l'équipe constituée, comportant
  - les curriculum-vitae des personnes pressenties pour l'exécution de la mission et désignant le chef de projet.
  - les références professionnelles récentes dans des opérations similaires : préciser les maîtres d'ouvrage dont les correspondants de terrain, les contenus-intitulés précis des missions, leurs particularités, les montants de rémunérations et les budgets d'opérations.
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire,
- Le planning général de l'opération optimisé par le candidat

## 6.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

# 7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées aux articles 2 et 3 du présent document.

## 7.2 Méthode d'analyse des critères

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

### 1 – Valeur technique (60%)

La valeur technique est appréciée au des critères suivants :

- Aptitude de l'équipe : équipe affectée à la mission (salariés, co-traitants ou sous-traitants à avec indication des titres d'études et/ou expérience professionnelle des différents intervenants
- Pertinence de la démarche proposée ainsi que l'organisation mise en place : temps consacré à la mission, nombre de déplacements sur site, etc
- Note technique de synthèse présentée par le groupement de compréhension de l'opération et de ses enjeux, et présentant les pistes de réflexions ou les orientations d'aménagement

### 2 – Prix (40%) :

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

- Pour l'offre la moins-disant, note du critère prix = 40 points.
- Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) X 40

Une offre incomplète ne comportant pas, par exemple, les éléments requis au titre de la rubrique « références professionnelles » telle que définie ci-dessus pourra être déclassée pour non-conformité.



Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

## 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

### 8.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Gouesnou  
Hôtel de Ville  
1 place des Fusillés  
29850 Gouesnou

**Procédure adaptée pour :**  
**« MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU STADE »**  
**"NE PAS OUVRIR"**

« Nom du candidat »  
« Adresse du candidat »  
« Courriel du candidat »

Les offres devront :

- **Soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou  
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement

- **Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou  
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement  
1 Place des Fusillés – 29850 Gouesnou

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

**La transmission des offres par voie électronique est autorisée**  
**via la plateforme <https://marches.megalisbretagne.org>**

## 9 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de prestations intellectuelles tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 16 septembre 2009.

### 9.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

### 9.2 Utilisation des résultats d'études

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre en la matière est l'option B telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I.

Si les prestations ou les résultats de ce marché constituent des œuvres originales, son titulaire concède au maître de l'ouvrage les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation desdites œuvres pour la durée de l'étude, de la construction et de l'utilisation de l'ouvrage ou des ouvrages objet du présent marché et ce, à compter de la notification du marché.

Cette concession vaut sur le territoire du maître de l'ouvrage pour assurer les objectifs de ce marché, notamment de son programme fonctionnel.

De plus, le maître de l'ouvrage peut toujours :

- utiliser à son profit et sans indemnité les études réalisées en cas de résiliation du marché aux torts du maître d'œuvre ou de décès-incapacité de ce dernier
- effectuer toute publication de photographies de l'ouvrage pour sa communication institutionnelle ou interne

### 9.3 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 32 du CCAP-PI ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A : ..... le : .....

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,  
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

**ACCEPTATION DE L'OFFRE :**

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A : GOUESNOU, le : .....

Le Maire de Gouesnou,